

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019294-0006

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 21 octobre 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020



PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

Arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et leur répartition entre les communes membres dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-6-1 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°20/2019 du 1^{er} juillet 2019 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328-0001 du 23 novembre 2016 modifié, portant création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France par fusion entre la communauté de communes des Quatre Vallées, la communauté de communes du Val Drouette, la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, la communauté de communes du Val de Voise et la communauté de communes de la Beauce Alnéloise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017297-0003 du 24 octobre 2017 modifiant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (suite au retrait des communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville) ;

ARRETE :

article 1^{er} : Composition de l'organe délibérant

Le conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France compte un nombre total de 64 sièges, dont la répartition entre les membres est ci-dessous constatée.

Communes	Population municipale 2019	Nombre de sièges
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	5808	7
Epernon	5503	7
Nogent-le-Roi	4132	5
Gallardon	3654	4



Pierres	2786	3
Hanches	2709	3
Chaudon	1680	2
Béville-le-Comte	1633	2
Saint-Martin-de-Nigelles	1564	1
Aunay-sous-Auneau	1468	1
Bailleau-Armenonville	1399	1
Coulombs	1365	1
Villiers-le-Morhier	1350	1
Dreou-sur-Drouette	1251	1
Saint-Piat	1047	1
Le Gué-de-Longroi	938	1
Faverolles	869	1
Ecrosnes	864	1
Gas	788	1
Lormaye	663	1
Néron	654	1
Ymeray	631	1
Mévoisins	624	1
Yermenonville	589	1
Senantes	586	1
Croisilles	447	1
Soulaire	447	1
Saint-Laurent-la-Gâtine	443	1
Levainville	393	1
Maisons	370	1
Bréchamps	335	1
La Chapelle-d'Aunainville	279	1
Saint-Lucien	255	1
Châtenay	243	1
Léthuain	228	1
Les Pinthières	182	1
Vierville	134	1
Mondonville-Saint-Jean	87	1
Morainville	26	1
Total	48424	64

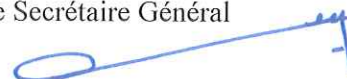
article 2 : Le nombre et la répartition des sièges définis à l'article 1^{er} s'appliquent à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020.

article 3 : L'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2017297-0003 du 24 octobre 2017 modifiant la composition de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France (suite au retrait des communes d'Ardelu, Garancières-en-Beauce, Oysonville et Sainville) est abrogé.

article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **21 OCT. 2019**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke at the end.

Régis ELBEZ